



GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

LES GRANDES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

06 NOVEMBRE 2024

DIRCOM/PR

MESURES NORMATIVES



SANTÉ

- Modalités de contrôle sanitaire aux frontières ;
- Modalités et conditions de déclaration, par les maires, des événements susceptibles de constituer une menace pour la santé des populations ;
- Conditions d'ouverture d'une piscine, d'une baignade artificielle ou d'aménagement d'une baignade à usage collectif ;
- Modalités de mise en œuvre de la vaccination obligatoire ;
- Modalités de constatation du décès des personnes ;
- Modalités d'installation et d'exploitation des centres d'explorations diagnostiques et thérapeutiques ;
- Modalités de protection, par l'État, du praticien médical ou paramédical ;
- Conditions de création et d'exploitation des officines de pharmacie ;
- Conditions et modalités d'ouverture et d'exploitation des établissements de représentation pharmaceutique et les règles relatives à la publicité sur les médicaments et autres produits de santé et à la promotion médicale ;
- Conditions d'installation, d'ouverture et d'exploitation des industries pharmaceutiques ;
- Conditions d'installation, d'ouverture et d'exploitation des industries de fabrication des produits de santé autres que le médicament ;
- Conditions d'importation, d'exportation et de distribution en gros ou en détail des produits de santé autres que le médicament ;
- Conditions d'installation, d'ouverture et d'exploitation des établissements grossistes-répartiteurs et d'exercice de l'activité de dépositaire pharmaceutique ;
- Modalités d'homologation des dispositifs médicaux ;
- Modalités d'homologation des compléments nutritionnels, des aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge et des produits diététiques et de régime ;
- Adoption des lignes directrices et procédure d'autorisation et de supervision des essais cliniques.

COMMUNICATIONS



CADRE DE VIE &
TRANSPORTS

- Contractualisation pour l'étude de faisabilité technique, environnementale et sociale en vue de la création de deux zones de baignade respectivement à Fidjrossè (Cotonou) et à Avloh (Grand-Popo) sur la côte béninoise ;
- Rappel de l'interdiction des affichages publicitaires anarchiques dans les communes du Grand Nokoué.

LISEZ ET TÉLÉCHARGEZ TOUS LES COMPTES RENDUS DU
CONSEIL DES MINISTRES SUR LE SITE :

sgg.gouv.bj/conseils

